

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTÉ

Séance du jeudi 08 janvier 2026

Sous la présidence de Mme la Doyenne Olivia ROBIN-SABARD

CONSEIL PLÉNIER

Élus collège des professeurs et personnels assimilés

Présents : Mme Catherine Bros – Mme Marie Dugué – M. Daniel Mirza – Mme Olivia Robin-Sabard – Mme Véronique Tellier-Cayrol

Excusés : M. Pierre Mouzet – M. Alexandre Deroche – Mme Corinne Manson – M. Kévin Parthenay – M. Patrice Mélé

Élus collège des autres enseignants chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Présents : Mme Juliette Brunie – M. Mathieu Bonnefond – Mme Bénédicte Florin – Mme Marie-Laure Gély – M. Franck Juredieu – M. Martin Oudin – Mme Anne Jeannot – M. Audric Vitiello – Mme Marion Lacroix

Excusés : M. Eric Fina

Élus collège des BIATSS

Présents : /

Excusés : Mme Patricia Saget – Mme Nadège Asselin – M. Xavier Houiller

Élus étudiants :

Présents : - Mme Stephie Almeida Neves de Jesus – Mme Mila Bougeois – M. Noa Lehaie – M. Léo BOURTI

Excusés : - M. Paul Chevallier – M. Alexandre Paitre – M. Evan Colak – Mme Feten Mani – M. Abdou Hadi Bio Singou – M. Juliusz Kowalkowski – Mme Amina Haris – M. Tristan Roger – Mme Océane Avril – Mme Sélène Toury – Mme Candice Priccaz

Personnalités extérieures :

Présents : M. Louis Bodet – M. Alain Homps

Excusés : M. Thierry Chailloux – Mme Maud Courault – Mme Isabelle Soirat – Mme Barbara Darnet-Malaquin – Mme Valérie Jabot – Mme Audrey Rousselet – M. Alexandre Hardy – Mme Catherine de Colbert

Membres siégeant au conseil de faculté à titre consultatif

Présents : Mme Farida Arhab-Girardin – M. Eric Blin – Mme Catherine Bros – Mme Fanny Bobleter – M. Benjamin Lavergne – M. Roman Stadnicki – Mme Charlotte Leforestier

Excusés : M. Frédéric Danos – M. Gervasio Semedo M. Pierre Mouzet

17h00 : Conseil plénier

Pour introduire la séance, Mme la Doyenne souhaite à tous les membres du conseil de faculté qu'elle n'a pas eu l'occasion de rencontrer jusqu'alors ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026.

Elle transmet ensuite les excuses de plusieurs membres du conseil qui n'ont pu se rendre disponibles ou qui sont pour certains souffrants, à savoir Nadège Asselin, Xavier Houiller, Patricia Saget, Maud Courault, Pierre Mouzet et Alexandre Hardy.

Enfin, Mme la Doyenne annonce l'unique procuration reçue :

- M. Alexandre Paître a donné procuration M. Léo Bourti

1. Approbation du PV de la séance du 04/12/2025 (vote)

Mme la Doyenne invite les membres du conseil à exprimer leurs remarques, contestations ou demandes de modification au PV de la séance du 4 décembre dernier. Aucune prise de parole n'étant demandée, Mme la Doyenne passe au vote. **Le PV de la séance du 04/12/2025 est adopté à l'unanimité.**

2. Informations générales

Pour commencer ce conseil, Mme la Doyenne propose de présenter quelques informations générales.

1^{er} point : Vote du budget initial 2026 de l'Université

Depuis le dernier conseil de faculté, le budget initial 2026 de l'Université a été voté lors de la séance du Conseil d'Administration du 15 décembre. Madame la Doyenne indique que les nouvelles ne sont pas très bonnes, la situation budgétaire s'annonçant assez difficile.

Les Universités doivent respecter trois critères de soutenabilité financière. Jusqu'à présent, l'Université les respectait mais cela ne sera plus le cas à partir de cette année. Deux critères sur trois ne seront plus satisfaits. Le 1^{er} critère est le critère du fonds de roulement, il s'agit de la réserve de trésorerie, le matelas de sécurité de l'Université qui donne un indicateur sur la solvabilité. Le seuil doit être à 15 jours et il sera à 12 jours en fin d'année. Le 2^{ème} critère est le ratio « Dizambourg », c'est-à-dire le ratio de la masse salariale sur les recettes, qui doit être normalement à 83% mais qui s'élèvera à 83,8% pour l'Université. Pour autant, il n'y a pas eu de décision prise par le Rectorat d'adoption d'un plan de retour à l'équilibre financier. L'Université n'est pas sous tutelle du rectorat cette année et cela sera vraisemblablement de même l'année prochaine puisque pour qu'elle fasse l'objet d'un plan de retour à l'équilibre, il faut que cela soit le compte financier qui ne respecte pas les critères de soutenabilité invoqués précédemment.

Or pour le moment, les comptes financiers les respectent. C'est le budget initial qui ne respecte pas les critères de soutenabilité actuellement.

Mme la Doyenne mentionne les raisons de cette situation qui sont assez simples à identifier : c'est la sous dotation chronique de l'Université de Tours qui est connue, contre laquelle les successions de présidents essaient de se battre. Madame la Doyenne donne des chiffres concrets pour illustrer ses propos : la subvention pour charge de service public rapportée au nombre d'étudiants est 1 100 € plus basse que la moyenne nationale. La subvention de l'Université de Tours est faible par rapport à des Universités de taille comparable. Le président de l'Université mène un grand nombre de démarches pour essayer de faire connaître cette situation financière, cette sous dotation, et essayer d'amorcer tous les leviers possibles pour y remédier.

Il est question d'assises du financement des Universités qui doivent se tenir en janvier mais à ce jour Madame la Doyenne n'a pas d'information plus précises.

La sous dotation chronique de l'Université est le facteur principal qui explique la situation budgétaire actuelle mais il y en a d'autres, notamment la non-compensation intégrale des mesures nationales qui ont été adoptées telles que les mesures Guerini, le CAS pension, la contribution régionale de transport. Par voie de conséquence, ces facteurs pèsent sur le budget de l'Université.

2^{ème} point : Période de service votés

Autre point qui tient à ces informations budgétaires, l'Université est entrée en période de services votés depuis le 1^{er} janvier 2026. Madame la Doyenne rappelle que cette situation a déjà été connue l'an dernier puisque cela s'explique par l'absence d'adoption de la loi de finances avant la fin de l'année.

Cette année encore, la loi de finances n'ayant pu être adoptée, l'Université est donc soumise à la contrainte de la période de services votés, ce qui entraîne des conséquences en matière de gestion financière pour l'Université mais aussi pour la faculté. Madame la Doyenne annonce les deux principales conséquences : la première est que les dépenses de fonctionnement doivent être réduites à ce qui est indispensable à la continuité de l'activité du service public, donc uniquement les dépenses qui sont strictement nécessaires au fonctionnement de la faculté et de l'Université. La deuxième conséquence est que les dépenses d'investissement ne sont pas autorisées le temps de cette période. Madame la Doyenne indique que nous n'avons pas de visibilité quant à la date de sortie de la période du services votés, cela dépendra de l'échéance à laquelle le budget de l'Etat sera adopté.

Elle annonce qu'elle attend une circulaire du recteur avant d'informer l'ensemble de la communauté universitaire pour faire part de cette information de période de services votés.

Elle rappelle enfin que l'Université a fait savoir à toutes les facultés qu'il y aurait un contrôle des dépenses qui sera fait pas l'Université mais aussi par le rectorat afin de veiller à ce que les règles communiquées soient respectées.

3^{ème} point : rencontres décanales

Madame la Doyenne poursuit en annonçant que des rencontres décanales ont eu lieu le 18 décembre dernier juste avant la fermeture de la faculté. Ces rencontres ont eu lieu en deux temps ; un temps avec les personnels administratifs et un temps avec les enseignants et enseignants-chercheurs.

La finalité était de présenter un bilan des actions déjà menées par portefeuille, chaque assesseur étant présent ainsi que la responsable administrative, et les projets à venir, dans une volonté de rendre transparent le travail effectué et de pouvoir échanger sur les projets lancés.

Il s'agit aussi de recevoir les observations et remarques des personnels ainsi que les éventuelles préoccupations de chacun. Ces rencontres décanales sont amenées à être reconduites chaque année.

4^{ème} point : événements à venir

Madame la Doyenne énonce les différents événements à venir qui ont pour point commun la présentation de l'offre de formation de la faculté. Cette période d'événements coïncide avec l'ouverture de la Plateforme Parcoursup, les vœux des lycéens vont pouvoir être formulés à partir du 19 janvier.

Les manifestations sont les suivantes :

- Le forum de l'Orientation de Rochepinard les 9 et 10 janvier à destination principalement des lycéens voire des collégiens
- La semaine des masters à partir du 12 janvier qui consiste à une présentation, tous les jours sur la pause méridienne, par les responsables de masters en droit, à destination des étudiants principalement de L3 qui vont dans les mois prochains candidater sur la plateforme Monmaster. Ces présentations sont également ouvertes aux étudiants de L2.
- Le Forum des métiers du droit et de l'apprentissage le 17 janvier, coordonné cette année par le Master droit de la santé dirigé par Farida Arhard-Girardin, forum qui va accueillir une centaine de professionnels pour renseigner sur les débouchés professionnels.
- La journée d'immersion des lycéens, le 27 janvier, qui accueille sur une journée des lycéens en provenance de cinq lycées tourangeaux. Madame la Doyenne en profite pour remercier Catherine Bros et Olivier Legros qui s'occupent de la coordination de cet événement, qui se tient depuis 4 ans. Elle souligne cette belle initiative qui permet aux lycéens de venir découvrir les locaux de la Faculté et d'assister à des cours magistraux.
- Les Journées Portes Ouvertes, communes à toutes les composantes de l'Université, qui auront lieu le 7 février et qui connaissent un grand succès. Événement coordonné sur la faculté de droit par Charlotte Le Forestier que Madame la Doyenne remercie pour son implication.

Dernier point : Annulation des épreuves de mercredi

En raison des intempéries et afin d'éviter les éventuelles difficultés de déplacement et les absences des étudiants, les épreuves de licences du mercredi 7 janvier ont été reportées jeudi 8 et vendredi 9 janvier. Certains oraux de masters ont été maintenus. Le calendrier des examens sera donc respecté.

3. Bilan Escale

Madame la Doyenne poursuit ensuite avec le 2^{ème} point à l'ordre du jour à savoir le bilan Escale.

En avril dernier lors du conseil de faculté, une discussion avait été menée sur l'opportunité de rentrer dans le dispositif Escale, qui est une plateforme, mise en place par l'Université dans le but de faire signer aux étudiants les contrats pédagogiques qui sont prévus par l'arrêté Licence 2018. L'arrêté Licence impose à chaque établissement la conclusion d'un contrat pédagogique pour la réussite étudiante avec chaque étudiant. Il prévoit aussi la mise en place d'une direction des études, afin d'assurer la mise en place des contrats pédagogiques. Madame la Doyenne souligne qu'il y avait eu un certain nombre de réticences à la mise en place de la plateforme Escale.

En effet, au cours des discussions, il avait été mis en évidence les inconvénients d'un tel dispositif : celui-ci ne permet pas un accompagnement satisfaisant alors qu'un accompagnement réel existe sous d'autres formes. Dans le même temps, les enseignants craignaient les dérives d'un tel système : que ce soit chronophage, de se retrouver confrontés à des problématiques qui les dépassent, et de jouer un rôle qui n'est pas le leur.

La discussion avait été suivie par une réunion avec les responsables d'année licence qui se sont prononcés favorablement à la mise en place d'Escale à titre expérimental : 2025 serait une année test afin de voir si ce dispositif donne satisfaction.

Madame la Doyenne remercie Eric Blin, assesseur à la pédagogie licence, pour son investissement dans l'accompagnement des responsables d'année et dans la garantie que le dispositif Escale n'aille pas au-delà de la finalité visée, à savoir la simple signature des contrats pédagogiques, afin que la faculté soit en conformité avec les exigences de l'arrêté et les pratiques des autres composantes.

Madame la Doyenne rappelle qu'au sein de la faculté l'accompagnement des étudiants existe, tout en étant réaliste, puisqu'un accompagnement complètement personnalisé n'est pas envisageable compte tenu du nombre important d'étudiants.

Madame la Doyenne donne la parole à Eric Blin pour présenter le Bilan de la plateforme Escale.

M. Eric Blin explique que l'une des conditions de la faculté à la mise en place d'Escalé était qu'un questionnaire d'auto-positionnement proposé aux étudiants ne soit pas transmis aux enseignants.

Pour commencer, Eric Blin indique que son bilan fait état du retour des 19 directeurs d'études qui ont en moyenne 136 étudiants à gérer, moyenne à prendre avec du recul puisque cela va de 28 à 315 étudiants, par directeur d'étude, selon les filières et effectifs.

Deux points ressortent du bilan Escalé : d'une part l'utilisation de la plateforme a été jugée facile, non fastidieuse et non chronophage par les directeurs d'études. En effet, la majorité des contrats pédagogiques sont signés en masse, mais certains doivent être validés individuellement à la suite de difficultés rencontrées par des étudiants, ce qui représentait environ 30% des contrats à signer.

Les directeurs d'études ont souligné la facilité d'utilisation de l'outil de relance de la plateforme qui permet de relancer massivement les étudiants n'ayant pas signé leur contrat.

Eric Blin énonce ensuite les chiffres du bilan.

Le taux de réponse des étudiants est en moyenne de 80%, plus précisément par filière :

En droit : 86% en L1, 80% en L2 et 97% en L3. Droit Blois un peu moins et droit-Science Politique, les 100% sont quasiment atteints. En DFDA, le taux est plus bas, cela s'explique du fait que les étudiants sont à l'étranger une partie de leur cursus.

En géographie, L1 : 76%, 97% en L2 et 100% en L3.

C'est en économie où les taux de réponse sont plus faibles.

Le taux de réponse est quasi identique en L1/L2 et plus fort en L3.

Eric Blin analyse le taux de réponse de 80% en expliquant que c'est un taux plutôt bon et normal, car parmi tous les étudiants, il y a ceux que l'on appelle « les étudiants fantômes » (qui ne viennent jamais), les étudiants qui abandonnent en cours d'année, et enfin les étudiants qui se moquent de ce dispositif.

Au-delà de la signature, il a été constaté qu'il n'y a pas vraiment d'autre intérêt à ces contrats pour les enseignants. Malgré tout, ce contrat permet aux directeurs d'études d'informer les étudiants au sujet de divers dispositifs et actualités, il permet aussi de connaître certains projets d'étudiants, voire certaines difficultés que ces derniers peuvent rencontrer.

Eric Blin conclut en indiquant que la faculté a demandé un questionnaire Escalé court, permettant la validation des contrats pédagogiques et de limiter l'utilisation de cette plateforme à cet effet, ce qui a été mis en place. La plateforme Escalé a donc rempli ses attentes.

Madame Jeannot s'exprime au sujet d'un bug rencontré par les étudiants franco-allemand avec Escalé. Certains ont signé leur contrat en L2, puis ont obtenu leur année au rattrapage et sont donc passés en L3. La plateforme Escalé n'a pas permis à ces étudiants de basculer en L3 et de signer leur contrat correspondant.

Madame Bénédicte Florin prend la parole pour connaître le coût de cette plateforme sachant que l'Université est en restriction budgétaire, et se questionne sur l'utilité de cette dernière puisque que comme il a été évoqué auparavant les étudiants bénéficient déjà d'un suivi de la part de leurs enseignants. Eric Blin répond en indiquant que la Présidence souhaite maintenir un financement pour le travail des directeurs d'études qui passera par le référentiel des tâches. Selon lui, la rétribution est un peu excessive par rapport au travail fourni.

Mme Marie-Laure Gély prend la parole et demande aux étudiants présents s'ils peuvent faire un retour quant à l'utilisation de la plateforme Escalé.

Une étudiante répond en précisant qu'elle se fait porte-parole d'une de ses camarades qui trouve que l'accompagnement via la plateforme est plutôt fictif, qu'elle n'apporte pas de réel accompagnement et qu'il s'agit plutôt d'une case à cocher. Un autre étudiant poursuit en indiquant que pour lui, cette plateforme est plutôt une machine à statistiques qu'un outil d'accompagnement. Selon lui, si les étudiants ont besoin d'un réel accompagnement, ils s'adresseront directement aux enseignants. Malgré tout, cela peut permettre à des étudiants timides de se lancer.

Madame Gély reprend la parole et s'interroge : malgré l'accompagnement qui est fait sur la faculté, cette plateforme ne permet-elle pas à certains étudiants en difficulté de se manifester ? En effet, pour certains cela est peut-être plus facile d'écrire derrière un écran que de solliciter leur enseignant à l'issue d'un cours ? Une étudiante répond que cela dépend des personnes, mais qu'au niveau de la licence cela peut être intéressant, du fait des effectifs importants et de l'invisibilisation des étudiants. Selon elle, cela reste personnel, un étudiant en difficulté se manifestera ou non via une plateforme, cela dépend de chacun.

4. Référentiel des tâches

Madame la Doyenne poursuit l'ordre du jour pour aborder le référentiel des tâches.

Ce référentiel est adopté chaque année afin de prendre en compte les responsabilités pédagogiques exercées par les enseignants et enseignants chercheurs.

Les primes accordées ne sont pas à la hauteur du travail fourni mais constituent une reconnaissance de l'investissement réalisé. Elles représentent une enveloppe de 1500 heures.

M. Benjamin Lavergne prend la parole pour présenter le tableau du référentiel des tâches. Il indique que mise à part les responsables des sections de droit, les heures attribuées par le référentiel sont faibles et ne correspondent pas à l'investissement réel des enseignants.

Il annonce qu'il n'y a que peu de changement par rapport à l'année dernière. D'abord, les heures prévues pour le CRL à Blois ont été supprimées, car il n'est tout simplement plus ouvert depuis plusieurs années. Ensuite, la prime pour la responsabilité de la L1 a été amputée de 10 heures, qui sont désormais affectées à l'organisation du tutorat pédagogique. En effet, cette responsabilité, historiquement assurée par l'enseignant responsable de la L1, a été confié l'an dernier à une autre enseignante.

Madame la Doyenne propose de passer au vote sur l'adoption du référentiel des tâches, aucune objection n'étant soulevée, le référentiel est adopté.

5. Campagne d'habilitation des diplômes universitaires

Madame la Doyenne continue avec le point relatif à la campagne d'habilitation des diplômes universitaires. Il s'agit en effet de voter le renouvellement de l'habilitation pour deux diplômes universitaires : le DU Médiation et gestion des conflits et le DU Psychocriminologie.

Il existait un troisième DU, le DU de droit français à Lodz en Pologne qui est en cours de transformation ; ce dernier n'a pu être ouvert les années précédentes en raison du trop faible nombre de candidatures d'étudiants polonais. Une réflexion est en cours pour l'étendre à d'autres étudiants, menée par Fabienne Labelle.

Madame La Doyenne laisse la parole à Farida Arhab-Girardin, assesseure à la pédagogie master pour présenter de manière générale les diplômes universitaires. Elle signale que la présence des directeurs de DU a été souhaitée, à savoir Marie-Laure Gély pour le DU Médiation et Gestion de conflits et Delphine Thomas-Taillandier pour le DU Psychocriminologie.

Farida Arhab-Girardin présente en premier le DU Médiation et gestion des conflits en partenariat avec la Croix Rouge, codirigé par Federica Oudin et Marie-Laure Gély, toutes deux maitres de conférences en droit et Mme Dominique Huger qui est médiatrice et formatrice notamment à la Croix Rouge. Ce DU est ouvert depuis 2009 en formation continue uniquement ; il a pour objectif de former à la pratique de la médiation et fournit les outils nécessaires à la gestion des conflits. Son intérêt ne se dément pas avec la place croissante de la médiation au sein de la société dans tous les domaines, il répond à une demande d'acquisition de compétences en prévention des conflits dans de nombreux secteurs ; secteur social, sanitaire, éducatif, judiciaire, ressources humaines en entreprise. Son succès est tel que deux formations sont organisées dans l'année.

Madame Farida Arhab-Girardin présente ensuite le DU psychocriminologie codirigé par Delphine Thomas Taillandier, maître de conférences spécialisée en droit pénal et Nicolas Combalbert, professeur en psychopathologie et docteur en droit, ouvert en 2014 et codirigé auparavant par Véronique Tellier-Cayrol ; il répond à des besoins institutionnels importants liés à l'augmentation des violences et aux évolutions de la société, il s'adresse non seulement à des professionnels en formation continue tels des médecins, éducateurs, psychologues, infirmières etc mais aussi à des étudiants en formation initiale, issus de différentes formations telles droit, médecine, psychologie afin de préparer certains concours de services publics de la justice.

De manière générale, Mme Farida Arahb-Girardin annonce qu'il faut encourager la poursuite de ces DU parce qu'ils s'inscrivent pleinement dans des objectifs de formation de la faculté et répondent à un besoin dans leurs domaines respectifs. Ils sont représentatifs de l'ouverture des formations proposées par la faculté aux professionnels. L'une des raisons également est que la formation continue est une des sources financières importantes pour la faculté.

La parole est donnée ensuite à Delphine Thomas-Taillandier pour poursuivre la présentation du DU Psychocriminologie ; elle indique que ce DU existe depuis 2014 mais qu'elle le codirige depuis 1 an puisque ce dernier était codirigé par Véronique Tellier-Cayrol. Elle annonce qu'il y a peu de DU équivalents en France, que certains sont hybrides ou en distanciel. La faculté a fait le choix du 100% présentiel. C'est le seul dans la région Centre-Val de Loire. La richesse de ce dernier est la pluridisciplinarité puisqu'il est à la croisée du droit, de la psychologie, de la criminologie et de la médecine. Cette diversité se retrouve tant dans les enseignements et les contributions faites que dans le public visé puisque le DU est proposé en formation initiale et continue. Les professionnels de la formation continue ont des profils très variés et viennent chercher des clés de compréhension de ce qui est un passage à l'acte car ils y sont confrontés au quotidien dans leur pratique. Il y a également beaucoup d'échanges au sein du groupe d'apprenants.

Le fonctionnement est le suivant : deux jours de formation, une fois par mois, de décembre à mai, à cela s'ajoute une pratique professionnelle, à savoir un stage de 35 heures et la rédaction d'un mémoire d'une trentaine de pages sur un sujet à la croisée du droit et de la psychologie. Ce sont ces éléments qui permettent de valider le DU.

Elle précise ensuite que la formation continue est la formation qui rapporte le plus. La formation initiale, quant à elle, peut coûter plus que ce qu'elle ne rapporte. Elle poursuit en expliquant que ce choix de la formation initiale est une approche qu'on ne retrouve pas dans les études de droit classique et c'est riche notamment pour les étudiants de Master ou doctorat qui poursuivent avec ce DU.

La parole est donnée ensuite à Marie-Laure Gély, codirectrice du DU Médiation et gestion des conflits, qui complète la présentation déjà faite par Farida Arhab-Girardin, en ajoutant que ce DU en formation continue permet de répondre aux attentes de la Doyenne et l'Université qui demandent d'investir sur ce type de formation. Elle précise qu'il existe également ce DU à La Rochelle et au Mans notamment. Le DU Médiation et gestion des conflits de la faculté se distingue par son ancienneté et par l'assurance de sa qualité. Il est intégralement enseigné en présentiel notamment en raison de nombreuses mises en situation et dispensé à la fois dans les locaux de la faculté et les locaux de la Croix Rouge situés à Chambray-lès-Tours. Elle précise ensuite la présence d'intervenants qui sont des professionnels et rappelle que le partenariat de ce DU est fructueux avec La Croix Rouge, appelée dorénavant Croix Rouge Compétence. Enfin Marie-Laure Gély mentionne un public varié tels que des éducateurs spécialisés, directeurs d'EPAHD, infirmières, coach, juristes, notaires, responsables RH.

Le coût de ce DU est d'environ 3 000 € pour 200 heures de formation avec un stage de 28h.

Il y a enfin un rapport à rendre, le PPP, le projet personnel personnalisé.

Enfin elle précise que le DU était auparavant accessible avec le Compte Personnel de Formation, que malheureusement ce n'est plus le cas cette année, mais que les codirectrices aidées de la FOCAL travaillent afin que le DU soit de nouveau accessible aux stagiaires via leur CPF.

Madame la Doyenne propose de passer au vote sur l'adoption du renouvellement des DU, aucune objection n'étant soulevée, le renouvellement est adopté. Elle remercie les membres de leur confiance.

6. Subventions des associations étudiantes 2025-2026 : examen des demandes

Madame la Doyenne poursuit avec le dernier point à l'ordre du jour qui est les subventions des associations étudiantes. Elle rappelle qu'il y a deux campagnes dans l'année et qu'il s'agit là de la première, la seconde aura lieu en avril. Elle laisse la parole à Charlotte Leforestier, assesseure à la vie étudiante.

Pour cette première campagne, elle annonce qu'il y a eu 18 demandes de financement, majoritairement en master, et souligne le retour des cafés Géo qui se tiendront au sein de l'établissement et pour lesquels la faculté fermera plus tard.

Elle précise que les financements demandés concernent principalement les cérémonies de remise de diplômes, supports de communication, concours d'Eloquence comme Magellan et Hermès, journées d'intégration ou journées d'étude, procès fictifs et voyages.

Mme Charlotte Leforestier se réjouit de l'arrivée de deux nouvelles associations qui ont fait une première demande, l'association BioLaw via le M1 Biotech et l'association Ecologos via le M2 Environnement. Elle remarque ensuite que les associations ont été très raisonnables dans leurs demandes de financement, et précise que la faculté essaye toujours d'harmoniser les financements pour des demandes similaires, par exemple pour des cérémonies de diplômes ou voyages.

Toutes les demandes ont été acceptées, il reste donc au conseil de les voter. Le montant global des demandes représente 2 983 € pour cette première campagne.

Charlotte Leforestier ouvre la discussion aux questions. N'ayant pas de question, Madame la Doyenne propose de passer au vote sur l'adoption des subventions, aucune objection n'étant soulevée, les subventions des associations étudiantes sont adoptées.

7. Questions diverses

En conclusion du conseil de faculté, Madame la Doyenne invite les membres à formuler d'éventuelles questions diverses.

Mathieu Bonnefond suggère l'installation de bornes de recharge électriques pour les personnels équipés de véhicules électriques. Madame la Doyenne prend en compte cette demande et elle sera soumise lors des demandes de financement des projets immobiliers.

Mathieu Bonnefond précise que l'installation peut se faire sans aucun coût pour l'Université.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.